

# Formation Directeurs

Fonctionnement et Calendrier  
de la Carte Scolaire

Mai 2010

# Compétences de l'IA-DSDEN pour le Premier Degré

- L'IA-DSDEN est le **chef** de service de **l'Éducation nationale** au niveau d'un département.
- L'IA-DSDEN est responsable de la **gestion des emplois et des personnels** du Premier Degré.

# Quelques repères pour le Haut-Rhin

- L'IA-DSDEN dispose en 2009-2010 de **3748,25 ETP** pour le Premier Degré. Il s'agit d'un **plafond d'emplois** à ne pas dépasser.
- **Coût 1 ETP = 54 000 €TTC/an** ; soit un budget départemental (BOP 0140 titre 2 : rémunérations > **200 000 000 €**).
- L'IA 68 gère **4650 enseignants** du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles) dont 3929 sont en activité dans **674 écoles**.

# Quelques repères pour le Haut-Rhin

- L'IA-DSDEN doit respecter d'une part le **plafond d'emplois** et d'autre part l'enveloppe consacrée à la **masse salariale** .
- Chaque année, l'Assemblée Nationale vote le budget n+1 de la Nation. Le Ministère des Finances et du Budget attribue une dotation au MEN qui répartit les moyens entre les Académies. Chaque Recteur informe ensuite chaque IA-DSDEN de sa dotation 1er degré (décembre-janvier en prévision de la rentrée suivante).

# Préparation de rentrée

- L'IA-DSDEN répartit équitablement les emplois dans les écoles en tenant compte de la grille des seuils départementale en vigueur et des effectifs des écoles.

	<b>mini</b>	<b>maxi</b>	<b>mini</b>	<b>maxi</b>	<b>mini</b>	<b>maxi</b>
1	9	34	9	25	9	28
2	33	65	26	50	29	56
3	63	93	51	75	57	84
4	94	124	76	100	85	112
5	125	155	101	125	113	140
6	156	186	126	150	141	168
7	187	217	151	175	169	196
8	218	248	176	200	197	224
9	249	279	201	225	225	252
10	280	310	226	250	253	280






	<b>Effectifs Elem ordinaire</b>		<b>Effectifs Elem ZEP</b>		<b>Effectifs Elem SP</b>	
	<b>mini</b>	<b>maxi</b>	<b>mini</b>	<b>maxi</b>	<b>mini</b>	<b>maxi</b>
1	9	27	9	25	9	25
2	26	54	26	50	26	52
3	55	81	51	75	53	78
4	82	108	76	100	79	104
5	109	135	101	125	105	130
6	136	162	126	150	131	156
7	163	189	151	175	157	182
8	190	216	176	200	183	208
9	217	243	201	225	209	234
10	244	270	226	250	235	260
11	271	297	251	275	261	286
12	298	324	276	300	287	312
13	325	351	301	325	313	338
14	352	378	326	350	339	364
15	379	405	351	375	365	390
16	406	432	376	400	391	416
17	433	459	401	425	417	442
18	460	486	426	450	443	468
19	487	513	451	475	469	494
20	514	540	476	500	495	520
21	541	567	501	525	521	546
22	568	594	526	550	547	572
23	595	621	551	575	573	598
24	622	648	576	600	599	624

# Préparation de rentrée

Le calendrier de la préparation de rentrée se déroule de novembre (premières prévisions d'effectifs par école) à septembre (derniers ajustements de rentrée) à l'aide de **Base Élèves** (sauf pour les effectifs bilingues).

Il existe **deux phases de prévision d'effectifs** (mi novembre et début mai année scolaire n-1) et une phase de constat ciblée sur les écoles « à suivre » le jour de la rentrée (année scolaire n).

Il existe parallèlement **trois phases de suivi des effectifs** de l'année scolaire en cours (mi septembre, mi décembre et mi juin). *Combien d'élèves compte l'école à cette date ?*

Calendrier Be 1d (public et privé sous contrat et hors contrat)	Directeur	IEN	Inspection Académique (Division du 1 Degré - Bureau des Moyens)
<p>Revue de rentrée le <b>jeudi 2 septembre 2010</b>.</p> 	<p>Pour les écoles concernées compter les effectifs et les faire remonter <u>le jour même avant 10H00 à son I.E.N.</u></p>	<p>Réception des effectifs des écoles concernées - puis transmission de ces informations ainsi que d'une synthèse des modifications de mesures de carte scolaire à l'I.A. avant midi.</p>	<p>Réception de l'information via l'IEN en vue du CIEP le 02/09 après-midi et du CTPD d'ajustement de rentrée du 03 septembre 2010.</p>
<p>Revue Validation des effectifs des écoles constatés à l'aide de base élèves (combien l'école compte-t-elle d'élèves au <b>20/09/10</b> ?).</p> 	<p>Date d'observation le <b>20/09/10</b>. Date limite de validation le <b>23/09/10 (soir)</b>. <b>Validation par le Directeur.</b></p>	<p>Vision par la circonscription.</p>	<p>Envoi de la demande de validation des effectifs à toutes les écoles via base élèves le <b>lundi 13 septembre 2010</b> (date d'observation le <b>20 septembre 2010</b>). Exploitation et validation des effectifs départementaux avant remontée pour le <b>06/10/2010</b> à la DEPP</p>
<p>Enquête de prévision d'effectifs (préparation de rentrée 2011) à l'aide de base élèves.</p>	<p>Renseigner l'enquête de Be 1d entre le <b>15 et le 19 novembre 2010</b>. <b>Validation par le Directeur.</b></p>	<p>Redressement éventuel des prévisions du directeur et validation de ces prévisions entre le <b>22 et le 25/11/10</b> par l'IEN qui dispose d'un accès aux données de l'ensemble de sa circonscription .</p> <p> Importance du rôle de l'IEN qui <u>doit valider obligatoirement</u> les effectifs qu'il les ait corrigés ou non</p>	<p>Exploitation des données à partir du <b>26/11/10</b> afin de préparer les mesures de carte scolaire étudiées en décembre par les services de l'I.A. et l'IEN (entretiens mi décembre 2010).</p>
<p>Revue Validation des effectifs des écoles constatés à l'aide de base élèves (combien l'école compte-t-elle d'élèves au <b>14/12/10</b> ?).</p>	<p>Date d'observation le <b>mardi 14/12/10</b>. Date limite de validation le <b>17/12/10 (soir)</b>. <b>Validation par le Directeur.</b></p>	<p>Vision par la circonscription.</p>	<p>Envoi de la demande de validation des effectifs à toutes les écoles publiques et privées sous contrat le <b>lundi 6 décembre 2010</b> (date d'observation le <b>14/12/10</b>).</p>
<p>Enquête de prévision d'effectifs (préparation de rentrée 2011) à l'aide de base élèves.</p> 	<p>Renseigner l'enquête de Be 1d entre le <b>02/05/11 et le 06/05/11</b>. <b>Validation par le Directeur.</b></p>	<p>Redressement éventuel des prévisions du directeur et validation de ces prévisions entre le <b>09/05/11 et le 13/05/11</b> par l'IEN qui dispose d'un accès aux données de l'ensemble de sa circonscription .</p> <p> Importance du rôle de l'IEN qui doit valider obligatoirement les effectifs qu'il les ait corrigés ou non.</p> <p><b>Les IEN veilleront à inciter très fortement les municipalités à étudier avant mai 2011 les demandes de dérogations de secteur</b></p>	<p>CTPD et CDEN mi juin (entretiens avec les IEN fin mai 2011).</p>
<p>Revue Validation des effectifs des écoles constatés à l'aide de base élèves (combien l'école compte-t-elle d'élèves au <b>14/06/11</b> ?).</p>	<p>Date d'observation le <b>14/06/11</b>. Date limite de validation <b>20/06/11 (soir)</b>. <b>Validation par le Directeur.</b></p>	<p>Vision par la circonscription.</p>	<p>Envoi de la demande de validation des effectifs à toutes les écoles publiques et privées sous contrat le <b>lundi 6 juin 2011 (date d'observation le 14/06/11)</b>.</p>



# Préparation de rentrée dans les écoles bilingues ou susceptibles de le devenir à la rentrée n+1

Il existe 147 écoles bilingues dans le Haut-Rhin.

Les écoles bilingues ou pour lesquelles une étude de faisabilité est menée dans l'optique d'une ouverture du cursus bilingue renseignent l'enquête de prévision d'effectifs à l'aide de Base Élèves ainsi qu'un tableau excel spécifique.

Attention à ne pas confondre section et classe bilingues.

# Examen des effectifs des écoles

- Le directeur a fait sa prévision d'effectifs pour la rentrée suivante en novembre via Base Élèves.
- L'IEN contrôle et redresse éventuellement ces prévisions dans Base Élèves la semaine suivante.
- Le bureau des moyens de la Division du Premier Degré compile ces données et prépare les entretiens de carte scolaire qui ont lieu mi-décembre avec l'IA, l'IENA, l'IEN concerné. La situation et les modalités d'organisation pédagogique sont examinées pour chaque école.

# Consultation des instances

- En février, se réunissent le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) et le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).
- Le CTPD est constitué pour moitié par des représentants de l'Administration et pour moitié par des représentants élus d'organisations syndicales enseignantes.
- Le CDEN comporte ces mêmes membres ainsi que des élus (CG et Maires), des représentants élus de parents d'élèves.

# Consultation des instances

- Le CTPD et le CDEN examinent les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes et de sections ainsi que la création de RPI et les fusions d'écoles.
- Suite à ces consultations, l'IA notifie ses décisions aux Maires, aux IEN et aux écoles.

# Carte scolaire et Mutations

- Les modifications d'implantation de postes sont intégrées par les services de l'IA dans les bases de gestion afin de permettre l'organisation du mouvement des enseignants du premier degré au printemps (1ère phase).

# 2ème enquête de prévision d'effectifs

- Elle a lieu début mai alors que les inscriptions des nouveaux élèves sont normalement réalisées.
- Ces prévisions sont plus fiables que celles de novembre et permettent d'affiner les décisions de carte scolaire faisant suite à la concertation de fin mai entre l'IEN concerné et la Direction de l'Inspection Académique.
- Ces mesures sont présentées en juin aux membres des CTPD et CDEN puis notifiées aux Maires, IEN et écoles.

# 3ème phase de préparation de rentrée

- Il s'agit de la phase d'ajustement de rentrée
- Elle a lieu début septembre au vu des **effectifs constatés le jour de la rentrée** et vérifiés par l'IEN.
- Elle concerne quelques dizaines d'écoles pour lesquelles des incertitudes portant sur les effectifs demeuraient.
- Les situations sont examinées en Conseil d'IEN puis en CTPD.